

Juin 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMITE DES PECHEES

SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

Septième session

Saint-Petersbourg (Fédération de Russie), 7-11 octobre 2013

**MISE EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENTS DES PÊCHES ET DE
L'AQUACULTURE DE LA FAO DES RECOMMANDATIONS
FORMULÉES PAR LE SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU
COMITÉ DES PÊCHES LORS DE SESSIONS ANTÉRIEURES**

Résumé

Le présent document expose brièvement les mesures prises par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO pour appliquer les recommandations formulées par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches lors de sessions antérieures.

Le Sous-Comité est invité à:

Examiner les progrès et les réalisations, fournir des avis à l'appui de l'application des recommandations du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches le cas échéant, et approuver le projet de mandat d'un Groupe de travail consultatif sur les ressources et les technologies génétiques aquatiques (Annexe 1).

INTRODUCTION

1. La sixième session du Sous-Comité de l'aquaculture s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) du 26 au 30 mars 2012, à l'aimable invitation du Gouvernement sud-africain. Le rapport de la session est disponible sous la forme d'un document d'information (COFI:AQ/VII/2013/Inf.5).

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS DU SOUS-COMITÉ

2. Le Sous-Comité a formulé plusieurs suggestions et recommandations, et défini plusieurs domaines prioritaires en vue de travaux futurs afin que le potentiel du secteur aquacole soit pleinement exploité et qu'il apporte une contribution nette à la sécurité alimentaire nationale, régionale et mondiale, à l'atténuation de la pauvreté et au développement humain (voir COFI:AQ/VII/2013/Inf.5).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

IMPORTANCE DE L'AQUACULTURE POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, L'ATTÉNUATION DE LA PAUVRETÉ ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE

3. En raison des difficultés de financement rencontrées dans le cadre des ressources du Programme ordinaire, des efforts ont été déployés pour mobiliser des financements extrabudgétaires à l'appui de l'application des recommandations. Malgré le peu de succès rencontré à l'heure de mobiliser des ressources extrabudgétaires, le Sous-Comité a pleinement reconnu l'importance de l'aide financière accordée par les gouvernements de la Chine, de la Norvège et de la Suède, ainsi que par l'Union européenne.

4. Une estimation de la contribution de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et à l'emploi rural a été réalisée dans plusieurs pays d'Amérique latine¹, et en conséquence, plusieurs recommandations politiques ont été faites aux États Membres.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Planification des politiques, élaboration des stratégies et renforcement des institutions

5. Trois ateliers de formation ont été organisés en 2012 au Kenya, en Ouganda et au Rwanda dans le cadre du projet SmartFish financé par l'Union européenne, avec pour objectif le renforcement des capacités institutionnelles de ces trois pays d'apporter un appui aux petits et moyens aquaculteurs pour mener des activités aquacoles à but lucratif.

6. Au titre du Programme Poisson du NEPAD² et de la FAO financé par l'Agence suédoise de coopération et d'aide au développement international (ASDI), la FAO a formulé des directives en vue de la création de groupes consultatifs nationaux sur l'aquaculture et d'organisations d'aquaculteurs dans la région relevant du Réseau aquacole régional pour l'Afrique. En outre, des directives visant à faire du Réseau aquacole régional pour l'Afrique une organisation intergouvernementale ont été élaborées et approuvées. Des débats préliminaires se sont tenus afin d'examiner l'intégration du Réseau aquacole régional pour l'Afrique au sein de l'Union africaine.

7. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la FAO apporte actuellement son assistance aux gouvernements argentin, bolivien, colombien, mexicain, paraguayen et péruvien pour l'élaboration de politiques nationales et de plans de développement de l'aquaculture. Dans la région de l'Asie centrale, la FAO a fourni un appui technique à la mise à jour de la législation nationale relative aux pêches et à l'aquaculture, et elle a fourni à la République d'Azerbaïdjan et à la République du Kirghizstan des prototypes de cadres pour une politique et une stratégie aquacoles nationales.

Statistiques aquacoles

8. La FAO a poursuivi ses efforts à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'amélioration de l'information concernant la situation et les tendances de l'aquaculture. En collaboration avec le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS), la FAO a organisé en octobre 2012 à Nadi (Fidji), un atelier régional sur les données et statistiques aquacoles, avec la participation de 20 pays et territoires insulaires du Pacifique. L'atelier a examiné la situation actuelle de la collecte de données aquacoles dans la région et a débattu des besoins du secteur de l'aquaculture en matière d'informations et de renforcement des capacités. La réunion est convenue d'une série de données à recueillir afin d'assurer le suivi du développement de l'aquaculture dans l'ensemble de la région et a défini des mesures spécifiques à prendre par les différents pays et territoires insulaires du Pacifique dans le but d'améliorer la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des données.

Répondre aux besoins des petits producteurs aquacoles

9. Deux études sous-régionales ont été menées en collaboration avec les administrations nationales des pêches et de l'aquaculture d'Amérique centrale, à savoir: i) une étude diagnostique des

¹ Contribución de la acuicultura de recursos limitados a la seguridad alimentaria y al empleo rural en países de América Latina. FAO Acuicultura en Latinoamérica n° 9. FAO-RLC, Santiago, Chili. (sous presse).

² Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

instruments de politique nationaux intéressant l'aquaculture artisanale; et ii) une analyse de la contribution des pêches et de l'aquaculture artisanales à la sécurité alimentaire dans la sous-région. Les études ont débouché sur une série de recommandations visant à renforcer la croissance durable dans le secteur aquacole.

10. Un manuel sur la construction et l'installation de cages à poisson flottantes artisanales en bois avec des matériaux de construction accessibles au niveau local a été rédigé en français³. Sa version anglaise est en cours d'achèvement.

11. Une série d'initiatives ont été lancées sur des questions liées à l'aquaculture d'algues marines, l'accent étant mis en particulier sur la contribution des exploitations à petite échelle. Deux grandes études sont en passe d'être achevées: i) un examen mondial des pratiques actuelles de culture des algues marines; ii) une étude qui s'attache aux aspects socioéconomiques de la culture d'algues marines. Un atelier sur la culture, la transformation et le commerce d'algues marines organisé conjointement par la FAO et le Gouvernement indonésien est également prévu pour octobre 2013.

12. La FAO a fourni une aide au titre du PCT au Royaume de Thaïlande pour la mise en place de petites exploitations aquacoles aux fins de certifications groupées. Ce projet a permis de comparer la certification aquacole thaïlandaise aux directives de la FAO relatives à la certification aquacole, et il a contribué à la mise en place d'une certification groupée des exploitations thaïlandaises productrices de tilapia et de crevettes.

13. Plusieurs études pilotes et études de mise à l'échelle ont été menées dans des pays choisis d'Asie du Sud-Est et d'Asie de l'Est pour donner suite au projet de système d'indicateurs pour l'évaluation de la contribution de l'aquaculture artisanale au développement rural durable. Ces études ont testé les 14 indicateurs⁴ et indiqué la marche à suivre et les éléments nécessaires pour mesurer les résultats du secteur de l'aquaculture artisanale du point de vue de sa contribution au développement rural durable.

14. Un atelier d'experts⁵ sur le renforcement de la contribution de l'aquaculture artisanale à la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté et au développement socioéconomique a souligné que la contribution de l'aquaculture artisanale ne concerne pas uniquement les producteurs primaires: elle fournit aussi des emplois secondaires aux personnes directement impliquées dans la prestation de services auxiliaires tout au long de la chaîne de valeur. Si les méthodes disponibles d'évaluation des avantages découlant de l'aquaculture artisanale – leurs modalités, à qui ils bénéficient et dans quelle mesure – constituent des points de départ utiles, il convient de viser, entre autres grands objectifs à long terme, des évaluations plus systématiques fondées sur un cadre bien défini qui tienne pleinement compte des systèmes de ressources et des zones agroécologiques.

15. En Amérique latine, un atelier d'experts sur les politiques nationales à l'appui des petits aquaculteurs a proposé l'élaboration d'instruments de politique plurisectoriels (agriculture familiale - aquaculture artisanale), compte tenu du partage des terres, de l'eau et des nutriments entre les secteurs agricole et aquacole dans de nombreuses communautés rurales.

³ Assemblage et installation de cages hexagonales en bois pour l'élevage de poissons. Un manuel technique. *FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture*. n° 576 Rome, FAO. 78 p.

⁴ Bondad-Reantaso M.G.; Prein, M. (eds). 2009. Measuring the contribution of small-scale aquaculture: an assessment. Document technique du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO n° 534. Rome, FAO. 2009. 180 p.

⁵ Bondad-Reantaso, M.G. et Subasinghe, R.P. (eds.). 2013. Enhancing the contribution of small-scale aquaculture to food security, poverty alleviation and socio-economic development: report and proceedings of an expert workshop. *Document technique du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO n° 572* Rome. FAO. 2012. xx p. (en préparation).

Santé des animaux aquatiques et biosécurité

16. Plusieurs activités de renforcement des capacités intéressant la santé des animaux aquatiques, la biosécurité, l'épidémiologie, et la conception et la mise en œuvre de programmes de surveillance des maladies des animaux aquatiques ont été conduites en 2012 et prévues pour 2013 dans le cadre des travaux normatifs de la FAO et en tant que composantes des projets de PCT. Au nombre de ces activités, plusieurs ateliers sur l'application de l'analyse des risques à l'aquaculture ont été organisés aux niveaux national et sous-régional, plus précisément à Tonga (Suriname), et un autre en Turquie, avec la participation des nations d'Asie centrale. Les personnes ayant participé à ce dernier ont aussi bénéficié d'un cours d'introduction aux notions élémentaires de santé des animaux aquatiques. Un PCT d'urgence destiné à traiter une maladie inconnue dénommée syndrome de mortalité précoce (EMS) ou syndrome de nécrose hépatopancréatique aiguë a été déployé en juillet 2012 et s'est conclu en juin 2013.

17. Le questionnaire de l'étude de la FAO sur les capacités et les résultats en matière de santé des animaux aquatiques est toujours appliqué, tant au niveau national (Indonésie, Suriname, Viet Nam) que sous-régional (six pays d'Asie centrale et trois pays d'Afrique subsaharienne) et régional (Pacifique). Ces études ont été incluses à titre de composantes d'activité dans le cadre de plusieurs PCT, tandis que d'autres ont été financées au titre du Programme de partenariat FAO-Turquie pour le développement de l'aquaculture en Asie centrale (Programme régional d'Asie centrale pour le développement de l'aquaculture ou Fish-Dev Asia), et par la Banque mondiale au titre des travaux de préparation du cadre de biosécurité lié à l'introduction du virus du syndrome des taches blanches en Afrique subsaharienne (Madagascar, Mozambique et Tanzanie). Dans le Pacifique, cette étude a été menée dans 18 pays et territoires de la région à l'appui d'une stratégie régionale relative à la santé des animaux aquatiques.

18. Outre ce qui précède, un PCT sous-régional qui a débuté en octobre 2012 et couvre la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, travaille à renforcer l'application des normes internationales relatives à la santé des animaux aquatiques et comporte des composantes de renforcement des capacités d'analyse des risques, de surveillance des maladies et de diagnostic.

19. Concernant la recommandation d'apporter une aide supplémentaire au suivi et à la gestion des manifestations du syndrome ulcératif épizootique en Afrique subsaharienne, une initiative a été lancée en partenariat avec l'Afrique du Sud pour assurer et perpétuer des activités éducatives afin de continuer à renforcer les capacités en matière de santé des animaux aquatiques, y compris en traitant la question du syndrome ulcératif épizootique dans la région de l'Afrique australe.

20. Pour ce qui est de la recommandation d'apporter une aide supplémentaire à la lutte contre le virus de la nécrose musculaire infectieuse qui affecte les crevettes de culture, un projet de PCT national (TCP/INS/3304) sur l'élaboration d'un plan préventif de protection de la santé des animaux aquatiques et de renforcement des capacités d'intervention d'urgence face aux maladies des crevettes en Indonésie) a été lancé en mai 2013. En outre, un projet de PCT interrégional visant à renforcer la gouvernance de la biosécurité et les capacités de traiter le virus de la nécrose musculaire infectieuse est en phase d'achèvement et devrait être mis en œuvre avant la fin 2013.

21. La FAO a également apporté un appui à l'atelier de groupes d'experts du Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique (RCAAP) sur des questions de santé des animaux aquatiques transfrontières dans le golfe du Bengale par le biais du projet conjoint Grand écosystème marin du golfe du Bengale – Fonds pour l'environnement mondial, et a mené des consultations avec des partenaires en matière de développement pour mobiliser des fonds à l'appui de l'institutionnalisation de mécanismes pour le contrôle des maladies transfrontières des animaux aquatiques au sein des pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

Approche écosystémique de l'aquaculture et activités d'aménagement du territoire

22. Plusieurs activités régionales de renforcement des capacités ont été déployées à l'appui de l'application de l'approche écosystémique de l'aquaculture en tant que stratégie destinée à améliorer la durabilité et le profil environnemental du secteur. Grâce à des fonds du Mécanisme d'appui au

Programme multipartenaires de la FAO, et en collaboration avec OSPESCA, un cours de formation sur l'application pratique de l'approche écosystémique des pêches (AEP) et l'approche écosystémique de l'aquaculture (AEA), avec l'accent mis sur les pêcheries de crevettes et l'aquaculture, s'est déroulé à El Salvador et couvrait sept pays d'Amérique centrale. Avec des fonds du programme Poisson du NEPAD et de la FAO, du projet AEP-Nansen⁶, du Mécanisme d'appui au Programme multipartenaires de la FAO et du projet SmartFish, un atelier de formation conjointe à l'AEA et à l'AEP pour les institutions et les parties prenantes concernées a été organisé en octobre 2012 au Ghana. L'élaboration et l'application du développement de l'AEA et de l'AEP ont également été introduits dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne par le biais du programme du NEPAD et d'autres projets régionaux. Dans le cadre du Programme de partenariat FAO-Turquie, une série d'ateliers de formation à de meilleures pratiques de gestion de l'aquaculture ont été organisés pour les nations d'Asie centrale et du Caucase, conformément aux principes de l'AEA.

23. Plusieurs projets pilotes de mise en œuvre de l'AEP, financés par le Mécanisme d'appui au Programme multipartenaires, sont déployés dans divers pays pour aider les décideurs et les parties prenantes à mieux connaître les différentes méthodes de gestion et les différents outils disponibles. C'est le cas de la mise en œuvre de l'AEA et de l'AEP dans l'estuaire de l'Estero Real au Nicaragua, où le projet concerne les interactions entre l'aquaculture et les pêches et d'autres secteurs économiques et utilisateurs de ressources.

24. Des efforts particuliers sont déployés pour traiter l'aménagement du territoire pour l'aquaculture dans le contexte de l'AEA, avec la possibilité de suivre des cours de formation au titre des projets du Programme de coopération technique de la FAO avec plusieurs organismes différents, y compris: i) le Réseau aquacole pour les Amériques (Red de Acuicultura de las Américas RAA; <http://www.racua.org>), qui a formé 20 spécialistes de l'aquaculture de six pays d'Amérique centrale; ii) le Comité de l'aquaculture (CAQ) de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) avec un cours de formation destiné aux pays d'Afrique du Nord; et iii) la Commission régionale des pêches (COREPÊCHES), avec un programme régional d'aménagement du territoire pour les pêches de capture marines et l'aquaculture pour les États membres de COREPÊCHES au Proche-Orient.

25. Outre ce qui a été vu précédemment, la FAO a également aidé le Royaume de Thaïlande à renforcer les capacités de prise de décision en matière de gestion de l'aquaculture et à développer les compétences en matière de planification et d'élaboration de politiques.

26. La collecte et l'examen de documents relatifs aux codes d'usages et aux meilleures pratiques de gestion, menés aux niveaux régional et mondial, sont en phase d'achèvement, et comprendront des aperçus techniques connexes pour l'Afrique subsaharienne, l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Asie et le Pacifique, la Chine, l'Europe, l'Amérique du Nord ainsi qu'une synthèse mondiale, outre une base de données en ligne mondiale présentant les documents relatifs aux codes d'usages et aux meilleures pratiques de gestion recueillis ou reçus.

Aquaculture et adaptation au changement climatique

27. En plus d'appuyer les mesures d'adaptation, la FAO a continué d'élargir la base de connaissances concernant les incidences du changement climatique sur les pêches et l'aquaculture afin d'aider les Membres à s'y préparer et s'y adapter. Le Département des pêches et de l'aquaculture a élaboré et met actuellement en œuvre une stratégie et un programme d'adaptation du secteur au changement climatique et d'atténuation de ses effets. Des activités sont menées en fonction des fonds disponibles.

28. Plusieurs publications sont en cours de production, y compris une perspective régionale de la vulnérabilité au changement climatique et du potentiel d'adaptation du secteur des pêches et de

⁶ Projet AEP-Nansen: «Renforcement de la base de connaissances nécessaires pour une approche écosystémique de la pêche marine dans les pays en développement et mise en œuvre de cette approche».

l'aquaculture qui couvre les nations latino-américaines⁷, le courant de Benguela et une exploitation du delta du Mékong inférieur au Viet Nam.

29. Un atelier d'experts organisé conjointement avec l'initiative du Partenariat mondial sur le changement climatique, les pêches et l'aquaculture a été organisé en avril 2012 afin d'examiner les méthodes d'évaluation de la vulnérabilité des pêches et de l'aquaculture au changement climatique. Les résultats et les recommandations de l'atelier sont en cours de publication. En outre, une étude théorique mondiale d'ensemble sur la vulnérabilité du secteur aquacole au changement climatique et aux questions d'adaptation est en cours d'achèvement et fournira des informations sur les retombées potentielles sur le secteur et sur les mesures prioritaires à examiner.

30. La FAO travaille avec plusieurs États Membres à élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux pour l'adaptation qui veilleront à ce que le secteur aquacole soit dûment représenté. Un appui supplémentaire est apporté à certains Membres pour accéder au FEM et à d'autres fonds à l'appui des mesures d'adaptation au changement climatique. Des efforts ont été déployés pour aider le Bangladesh, le Viet Nam, Myanmar, le Malawi, le Chili et les pays des Caraïbes à élaborer des projets d'appui par l'entremise du Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA). Des activités sont également canalisées pour l'élaboration d'un système pilote de gestion intégrée de l'environnement en plus de la rédaction de directives et de manuels sur la gestion de l'environnement qui tiennent compte de la variabilité du climat et du changement climatique.

31. Un projet régional sur le changement climatique pour quatre pays d'Asie centrale, à savoir le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, a été lancé en mai 2013. Son objectif est de fournir aux gouvernements participants et au secteur privé des conseils en matière d'adaptation au changement climatique des exploitations aquacoles et des pêcheries axées sur l'élevage.

RAPPORTS SUR LE CODE DE CONDUITE POUR UNE PÊCHE RESPONSABLE

32. Le Sous-Comité de l'aquaculture, à sa sixième session, est convenu qu'il était important pour les États Membres de la FAO de faire rapport sur l'adoption des mesures du Code de conduite pour une pêche responsable en mettant en place des équipes d'intervention nationales, des points de contact et/ou d'autres mécanismes destinés à améliorer la reddition de comptes. En outre, le Sous-Comité a approuvé le nouveau questionnaire et système d'établissement de rapports tout en soulignant le besoin de renforcer les capacités à l'heure d'établir des rapports par le biais du nouveau système.

33. Le nouveau questionnaire du Code de conduite pour une pêche responsable relatif à l'aquaculture a été lancé au niveau international en janvier 2013 dans les six langues officielles de la FAO. Le rapport sur les réponses apportées est inclus dans le document de travail COFI:AQ/VII/2013/3.

34. La FAO a récemment conduit une autoévaluation des six Directives techniques du Code pour une pêche responsable qui étaient disponibles et concernaient principalement les questions de développement de l'aquaculture (série TG5), dans le but d'améliorer la portée, les priorités, la pertinence, la diffusion et l'impact futurs de ces directives essentielles pour l'aquaculture.

DIRECTIVES TECHNIQUES RELATIVES A LA CERTIFICATION EN AQUACULTURE

35. La FAO a élaboré un cadre d'évaluation pour estimer la conformité des mécanismes de certification publics et privés par rapport aux Directives techniques relatives à la certification en aquaculture; ce cadre est présenté à la septième session du Sous-Comité de l'aquaculture du commerce

⁷ Soto, D et Quiñones, R (eds) 2013. Cambio climático, pesca y acuicultura en América Latina (AL): potenciales impactos y desafíos para la adaptación. Atelier FAO/Institut de recherche océanographique dans le Pacifique Sud-Est (COPAS), Université de Concepción, 5-7 octobre 2011, Concepción (Chili). *FAO Actas de Pesca y Acuicultura* n° 29 (en préparation).

du poisson pour examen et décision. Prière de se référer au document de travail COFI:AQ/VII/2013/5.

ÉVALUATION ET SUIVI DES RÉSULTATS DU SECTEUR DE L'AQUACULTURE

36. L'atelier d'experts de la FAO sur l'évaluation et le suivi des résultats du secteur de l'aquaculture s'est tenu du 5 au 7 novembre 2012 à Gaeta (Italie). L'atelier a servi de tribune aux experts internationaux de différentes institutions et disciplines pour partager des informations, des techniques et des expériences permettant d'assurer l'évaluation et le suivi des résultats économiques, sociaux et environnementaux du développement de l'aquaculture aux niveaux national, régional et mondial.

37. Le prototype d'un outil sur les indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale simple à utiliser et élaboré par la FAO a été présenté à l'atelier susmentionné aux fins d'observations et de suggestions, et en vue d'une éventuelle collaboration future pour continuer à améliorer l'outil et le mettre au point. L'outil sur les indicateurs de résultats de l'aquaculture mondiale est conçu pour faciliter la consolidation, l'analyse et l'utilisation d'informations quantitatives sur les résultats du secteur de l'aquaculture aux fins de prises de décision politique et de gestion du secteur.

38. Une étude et un atelier régionaux sur l'application des outils d'évaluation de l'aquaculture en Asie et dans le Pacifique ont été conduits du 3 au 5 juillet 2012 à Pattaya (Thaïlande). Cette étude examinait les outils d'évaluation existants pour la planification et la gestion en matière d'aquaculture dans la région. Une stratégie et un plan d'action régionaux destinés à renforcer l'élaboration de politiques grâce à une plus large utilisation d'un panachage d'outils de planification et de gestion ont été conçus. Il est actuellement procédé à l'élaboration d'une boîte à outils de planification et de gestion en matière d'aquaculture en Asie qui soit pratique et applicable.

DONNÉES, STATISTIQUES ET INFORMATIONS INTÉRESSANT L'AQUACULTURE

39. La FAO a poursuivi ses efforts pour mettre en œuvre la Stratégie et le Plan visant à améliorer l'information sur la situation et les tendances de l'aquaculture. L'établissement de concepts, d'une terminologie et d'une méthodologie types pour la collecte de données relatives à l'aquaculture a été identifié comme une priorité qui est à l'origine du Manuel sur les statistiques aquacoles du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches (le Groupe de travail), avec la participation de cinq organisations membres du Groupe de travail et de 11 experts invités. Ce travail a été confié au Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches suite à la création en 2010 du Groupe spécialisé dans l'aquaculture. Ce dernier a fait de l'élaboration du Manuel sur les statistiques aquacoles du Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches l'une de ses principales priorités. Depuis sa préparation initiale, le projet a été examiné et révisé à de nombreuses reprises. Il a ensuite été approuvé par le Groupe de travail chargé de coordonner les statistiques des pêches à sa vingt-quatrième session en février 2013. Le Manuel sur l'aquaculture est disponible en tant que document de fond de la session.

40. La FAO reconnaît que ce document, qui englobe tout l'éventail des informations relatives à la collecte de données aquacoles, constitue la première série de directives types disponibles, et l'Organisation cherche désormais à éveiller l'intérêt et à mobiliser des appuis extérieurs en vue de la diffusion du manuel dans le plus grand nombre de langues possible. Dans un même temps, à ses deuxième et troisième réunions, le Groupe spécialisé dans l'aquaculture a reconnu qu'il était nécessaire de disposer de manuels pratiques plus pragmatiques et de réviser l'actuel questionnaire sur l'aquaculture. Pour ce faire, la FAO cherchera à obtenir la participation et la collaboration de différents pays et régions afin d'examiner et de tester ce matériel.

41. Dans la région Asie et Pacifique, un plan d'action régional est en cours d'élaboration au titre de la stratégie mondiale pour l'amélioration de la collecte de données et de statistiques agricoles et rurales. La collecte de données et de statistiques agricoles et rurales est un domaine important couvert par le plan d'action régional.

42. La collection de cartes de la Vue d'ensemble du secteur aquacole national a été mise à jour, et un manuel de l'utilisateur a été préparé pour aider les Membres de la FAO à procéder à l'inventaire et au suivi du secteur de l'aquaculture. Quoique encore limitée, la collection offre assurément des possibilités pour suivre la situation et les tendances du développement de l'aquaculture, résoudre les problèmes de sélection des sites et du zonage, et améliorer la gestion opérationnelle de la filière.

43. Outre les données provenant d'autres sources, l'analyse rétrospective des données d'utilisation des terres et de l'eau fournie à la FAO s'est poursuivie dans le but de fournir une vue d'ensemble des tendances pertinentes, de la disponibilité et de l'utilité de ces données.

SATISFAIRE LES BESOINS EN ALIMENTS D'UN SECTEUR AQUACOLE EN PLEIN ESSOR

44. Plusieurs activités relatives aux aliments et à l'alimentation aquacoles ont été menées pendant la période intersessions. Les Directives techniques du Code de conduite pour une pêche responsable (Développement de l'aquaculture. 1. Bonne pratique de fabrication des aliments aquacoles et 5. Utilisation du poisson sauvage en tant qu'aliment dans l'aquaculture) ont été traduites dans les langues officielles de la FAO.

45. Une série d'activités d'alimentation pertinentes ont également été mises en œuvre à travers plusieurs projets de terrain (projets du PCT et du Fonds fiduciaire), y compris la mise en place d'unités pilotes de démonstration d'alimentation commerciale et avec des aliments produits à l'exploitation.

46. Une étude spéciale sur la production et la gestion des aliments aquacoles a été commanditée pour aider les Membres à renforcer les mesures de gouvernance en matière d'alimentation aquacole, et cette étude a débouché sur la publication d'un document technique sur les tendances de l'offre et de la demande en matière d'ingrédients alimentaires pour les organismes d'élevage⁸. Deux publications techniques supplémentaires ont été diffusées, l'une sur l'alimentation dans les exploitations et la gestion des aliments⁹ et l'autre sur l'alimentation et la gestion des aliments des principales carpes indiennes¹⁰, produites au titre du programme d'alimentation dans les exploitations et de gestion des aliments aquacoles.

47. Dans le cadre de l'initiative susmentionnée, le Département doit produire des directives techniques du Code de conduite pour une pêche responsable et un manuel sur les aliments produits dans les exploitations et la gestion des aliments aquacoles.

48. Afin de ménager une meilleure accessibilité et une plus large diffusion des travaux réalisés par le Département, le site Web du Système d'information sur les ressources alimentaires et nutritionnelles en aquaculture (AFFRIS), conçu et lancé pour diffuser des informations mondiales sur des ingrédients alimentaires aquacoles importants et sur le profil nutritionnel des espèces aquacoles (<http://www.fao.org/fishery/affris/fr/>), a été pleinement intégré au site Web de la FAO.

49. En ce qui concerne les projets de terrain, le Département a déployé, dans certains pays asiatiques, un projet régional visant à réduire la dépendance vis-à-vis de l'emploi de poisson de rebut ou de moindre valeur comme aliment pour l'élevage de poissons marins en Asie. Ce projet a abouti à la mise au point de pratiques améliorées de gestion des aliments aquacoles dans les petits élevages de poissons marins, permettant de renforcer les pratiques d'alimentation et d'assurer une plus grande conformité aux exigences du marché. Dans le cadre d'un autre projet de fonds fiduciaire, une activité de formation sur l'élaboration d'aliments aquacoles a été organisée en République kirghize afin de renforcer les compétences des pisciculteurs et des institutions pertinentes à l'heure d'élaborer des

⁸ Demand and supply of feed ingredients for farmed fish and crustaceans: trends and prospects. *Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 564* (2011).

⁹ On-farm feeding and feed management in aquaculture. *Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 587*. FAO (2013).

¹⁰ Feeding and feed management of Indian major carps in Andhra Pradesh, India. *Document technique FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 578* FAO (2012).

aliments aquacoles produits dans les exploitations en utilisant des ingrédients disponibles sur le plan local.

50. Parmi les autres activités menées sur le terrain figure l'élaboration d'aliments aquacoles et la diversification des espèces en Namibie dans le cadre du programme d'appui technique Namibie-Viet Nam intitulé «Programme d'assistance technique pour la coopération Sud-Sud entre la Namibie et le Viet Nam» financé par le Gouvernement espagnol; l'évaluation des principaux problèmes techniques, économiques et sociaux rencontrés par la production et la gestion de semences et d'aliments au Bangladesh et la rédaction d'une proposition de PCT en vue de l'amélioration de la production et la gestion de semences et d'aliments; et l'organisation d'activités de formation régionales sur l'élaboration d'aliments aquacoles et la production de semences pour l'Asie centrale, le Caucase et certains pays d'Asie, qui se sont déroulées du 20 mai au 19 juin 2013 à Wuxi (Chine). La FAO a fourni un appui technique au Réseau aquacole pour les Amériques en vue de l'organisation d'un cours pratique régional sur les aliments aquacoles alternatifs produits dans les exploitations pour les petits pisciculteurs et les techniciens gouvernementaux de neuf pays de la région. Actuellement, un appui technique est fourni au Paraguay au titre d'un PCT pour créer un catalogue national de sources de protéines alternatives disponibles au niveau local aux fins d'alimentation aquacole. Des régimes alternatifs moins coûteux sont en cours d'expérimentation dans de petites exploitations-écoles et communiquées aux pisciculteurs disposant de ressources limitées.

51. En coordination avec le Secrétariat de la FAO, la Commission des pêches de l'Asie-Pacifique (CPAP) prévoit d'organiser un atelier de consultation régional sur les aliments aquacoles, les ingrédients alimentaires et les pratiques d'alimentation à l'appui du développement durable en Asie et dans le Pacifique. Il est également envisagé de compter cette question parmi les grands thèmes qui seront abordés à la cinquième session de la CPAP en 2014. La FAO apporte aussi une aide aux Philippines et au Pakistan pour la conception de projets de PCT et de fonds fiduciaires dans le but de remédier efficacement à la qualité de l'approvisionnement alimentaire et d'encourager les bonnes pratiques d'alimentation dans les exploitations.

RESSOURCES ET TECHNOLOGIES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES

52. À sa sixième session, le Sous-Comité s'est dit favorable à la création d'un groupe de travail consultatif sur les ressources et les technologies génétiques, dont la FAO assurerait la coordination. Le groupe de travail réunirait les connaissances et compétences spécialisées sur les questions considérées et aurait notamment pour tâches d'établir des liens avec d'autres réseaux et organismes et d'élaborer un plan d'action. La trentième session du Comité des pêches a approuvé la création du groupe de travail, qui fournira des avis à l'Organisation sur les questions intéressant les ressources et technologies génétiques en aquaculture et renforcera la coopération internationale en matière de ressources génétiques aquatiques.

53. Le mandat du groupe de travail consultatif sera établi par le Secrétariat de la FAO conformément à ses règlements et procédures. La FAO a organisé à Bangkok (Thaïlande), du 31 janvier au 1^{er} février 2013, une réunion de deux jours afin d'élaborer un projet de mandat avec la participation d'experts internationaux. Le mandat du groupe de travail consultatif est présenté au Sous-Comité pour approbation à l'Annexe 1 du présent document.

54. Lors de la dernière session du Sous-Comité de l'aquaculture, certains membres ont demandé à la FAO d'apporter son aide à l'élaboration de directives sur l'utilisation responsable et l'échange de ressources génétiques aquatiques, ainsi que sur l'application des technologies génétiques, la recherche et le transfert de technologies. Dans ce but, et avec la coopération du Secrétariat de la Communauté du Pacifique, la FAO a organisé à Nadi (Fidji), en octobre 2012, un atelier régional sur la biosécurité aquatique et les données et statistiques aquacoles dans la région Pacifique. L'objectif global de cet atelier était d'évaluer les besoins régionaux et de renforcer les capacités des pays et territoires insulaires du Pacifique et, pour ce qui est de son objectif thématique spécifique, de renforcer l'utilisation responsable et le contrôle de l'introduction et de la translocation des espèces aquatiques dans la région.

55. Le Sous-Comité a proposé que soit mis en place un cadre ou réseau pour l'échange de données et d'informations entre les instituts de recherche génétique aquacole/piscicole, les organismes de développement et les organisations internationales pertinentes, et il a défini l'approche régionale à adopter en la matière. Le rapport d'un groupe de travail d'experts sur les sources d'information intéressant les ressources génétiques aquatiques a été mis au point à cet effet¹¹, et un autre atelier d'experts de la FAO s'est déroulé à Bangkok (Thaïlande), du 28 au 30 janvier 2013, réunissant des experts techniques, des représentants des organes de pêche régionaux et des points de contact nationaux pour examiner, réviser et mettre au point le questionnaire à utiliser pour la préparation des rapports nationaux sur les ressources génétiques aquatiques. Cet ensemble de rapports sera utilisé pour la préparation du premier Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Rapport). Le questionnaire et le Rapport concerneront les espèces aquatiques d'élevage et les espèces sauvages apparentées relevant de la juridiction nationale. Le questionnaire a été soumis à la quatorzième session de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO (CRGAA) en avril 2013. La CRGAA a invité le Comité des pêches, au cas où il mettrait en place un groupe de travail consultatif sur les ressources génétiques aquatiques, à envisager d'inviter ce groupe à contribuer à la préparation du Rapport. La CGRAA a également demandé à être informée, par l'entremise de son Bureau, des contributions apportées par le groupe de travail consultatif à la préparation du Rapport¹².

56. La FAO a aidé le Gouvernement du Népal à mettre en œuvre un projet de PCT visant à renforcer les capacités de lancer un programme d'amélioration génétique pour les espèces de poisson d'élevage importantes, et à consolider l'appui juridique au contrôle de la qualité des semences aquacoles et à de meilleures pratiques opérationnelles alevinières dans le pays.

57. En coopération avec la Commission du Mékong, la FAO appuie la mise en œuvre d'un projet régional du Fonds du PCT sur le renforcement des capacités d'encourager les bonnes pratiques d'élargissement des stocks de poissons auprès des membres de la Commission. Ce projet aide la Commission du Mékong à élaborer des directives techniques régionales pour déployer de bonnes pratiques d'élargissement des stocks de poissons afin de garantir des retombées écologiques positives.

AUTRES ACTIONS RÉGIONALES CIBLÉES

Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA)

58. Dans le cadre du Programme Poisson du NEPAD et de la FAO, et en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, la FAO a rédigé un rapport sur la manière de renouveler le Comité des pêches continentales et de l'aquaculture pour l'Afrique (CPCAA). Les recommandations de ce rapport ont été présentées aux ministères chargés des pêches continentales et de l'aquaculture des États membres de la CPCAA.

59. Les États membres ont déclaré une nouvelle fois que la CPCAA avait été utile au développement des pêches continentales et de l'aquaculture, et que, par conséquent, il convient de ne pas la supprimer. Ils ont souligné qu'en revanche, il était nécessaire de réformer cet organe pour remédier à ses déficiences et lacunes institutionnelles, améliorer sa visibilité et mieux l'adapter à l'évolution de la situation en Afrique. Ils ont également insisté sur l'importance de pouvoir compter avec l'engagement politique des gouvernements membres de la Commission afin de garantir la viabilité et la durabilité opérationnelle du Comité sur le long terme. Ces résultats et recommandations seront présentés aux ministres africains des pêches et de l'aquaculture à leur prochaine conférence pour décision.

¹¹ Halwart, M., Hett, K., García-Gomez, R. et D. Bartley, eds. 2012. Renforcement de la base d'informations pour les ressources génétiques aquatiques en vue de l'élaboration du *Rapport sur l'état des ressources génétiques aquatiques mondiales* – Atelier d'experts international de la FAO 1–4 mars 2011, Madrid (Espagne). Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture P23, Rome, FAO. 61 p.

¹² FAO 2013. *CGRFA-14/13/Report* - Rapport de la quatorzième session (session ordinaire) de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Rome (Italie), 15 – 19 avril 2013.

Appui à la Commission régionale des pêches (COREPÊCHES)

60. Un atelier technique pour un Programme d'aménagement du territoire pour les pêches marines de capture et l'aquaculture pour les états membres de COREPÊCHES a été organisé au Caire (Égypte) en novembre 2012. L'objectif de cet atelier était de mettre au point un programme de développement pour l'aménagement du territoire, y compris de premières estimations budgétaires en vue du renforcement de la capacité d'utiliser des outils d'analyse spatiale pour la gestion et la planification des pêches et de l'aquaculture.

61. Sous l'égide de la FAO et de COREPÊCHES, une initiative sur la gestion des pêches et la coopération en aquaculture dans la partie septentrionale du Golfe faisant intervenir la République islamique d'Iran, l'Iraq et le Koweït, a été appuyée, et le programme de terrain correspondant est en cours d'élaboration. La proposition de projet d'initiative sur la coopération en matière de gestion des pêches dans la zone septentrionale de COREPÊCHES a été approuvée par les pays participants en novembre 2012. Ce projet a pour objectif de stimuler la coopération entre les trois pays et de traiter plusieurs questions importantes intéressant les pêches et l'aquaculture dans la sous-région.

Appui à l'aquaculture dans le désert et les terres arides

62. Lors de sa dernière session, le Sous-Comité de l'aquaculture a prié la FAO de mener des travaux sur l'aquaculture dans le désert et les terres arides pour mieux comprendre le potentiel de ce sous-secteur, notamment dans les pays qui se caractérisent par de vastes étendues de terres arides et un manque de ressources hydriques de surface. Le développement de l'aquaculture dans le désert ou dans des conditions physiques arides impose l'adoption de stratégies de production axées sur une bonne gestion de l'eau qui comprennent l'utilisation de pratiques d'épargne et de recyclage de l'eau, mais également une protection contre les forts rayonnements solaires et l'introduction de technologies d'aquaculture modernes comme les systèmes de recirculation.

63. La FAO a pris une série d'initiatives en étroite collaboration avec plusieurs projets en cours et plusieurs organisations régionales, y compris i) l'organisation d'une formation pratique et d'activités de renforcement des capacités en matière de petites exploitations aquaponiques en Éthiopie; ii) la production d'un manuel technique sur l'aquaponie à petite échelle pour une plus large diffusion de cette technologie; et iii) l'élaboration d'une série de projets de PCT pour le développement de l'aquaculture dans des zones arides (par exemple en Jordanie, en Syrie et en Algérie) en utilisant des espèces du bas de la chaîne alimentaire comme des carpes, d'autres cyprinidés et des tilapias tout en favorisant les ingrédients locaux pour la production d'aliments pour les poissons.

64. Grâce à un accord de fonds fiduciaire passé avec le Royaume d'Arabie saoudite, la FAO déploie actuellement un projet de développement aquacole couvrant l'élevage de poissons marins en cage et l'élevage de tilapia à petite échelle dans des installations en eau douce. Les activités du projet englobent les questions tant réglementaires que techniques, y compris la diversification des espèces. Les enseignements et les produits découlant de ce projet ne manqueront pas d'avoir des retombées positives dans l'ensemble de la région grâce à l'échange d'informations encouragé par le biais de la commission régionale de gestion des pêches de COREPÊCHES et son système régional d'information aquacole (RAIS; www.raisaquaculture.net), mis en place avec l'appui technique de la FAO.

Programme régional aquacole pour la région de l'Asie centrale et du Caucase

65. Un atelier de cadrage de la FAO sur un programme de coopération régionale pour un développement responsable des pêches et de l'aquaculture dans les pays d'Asie centrale et du Caucase s'est déroulé à Urumqi (Chine) du 4 au 8 juin 2012. Le rapport de l'atelier a été publié¹³ et comprend un cadre stratégique sur la coopération en matière de développement des pêches et de l'aquaculture entre les pays d'Asie centrale, de la région du Caucase, la Chine, la République islamique d'Iran, la Mongolie, le Pakistan et la Turquie.

¹³ Rapport de l'atelier de cadrage de la FAO sur un programme de coopération régionale pour un développement responsable des pêches et de l'aquaculture dans les pays d'Asie centrale et du Caucase. Urumqi (République populaire de Chine), 4–8 juin 2012. *Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture* n° 1040. 56 p. (2013).

66. La première phase du Programme régional d'Asie centrale pour le développement des pêches et de l'aquaculture (FishDev-Asie centrale), qui doit s'achever à la mi-2014, a grandement favorisé la coopération technique et le renforcement global des capacités dans les domaines des pêches et de l'aquaculture dans la région de l'Asie centrale. La deuxième phase du Programme sera probablement mise en œuvre grâce à l'élargissement du Programme de partenariat FAO-Turquie.

67. La FAO aide le Gouvernement de Mongolie à élaborer et déployer un projet de PCT, et à soutenir des projets de fonds fiduciaires, afin de lancer le développement de l'aquaculture dans le pays et renforcer ainsi l'approvisionnement national en poissons.

Aide au développement de l'aquaculture dans les petits États insulaires en développement

68. Dans les pays et territoires insulaires du Pacifique, dans le cadre d'une série de projets de programme de coopération technique, des activités intéressant les réseaux et la coopération aquacoles, le développement de l'aquaculture axée sur les communautés, la sécurité alimentaire, les questions de biosécurité aquatique et l'évaluation des risques ont été menées. L'activité principale conduite à l'appui du développement durable de l'aquaculture dans la région est l'actuelle mise au point par la FAO d'un recueil d'expériences réussies fondé sur une étude en profondeur des entreprises et projets couronnés de succès menés dans le Pacifique, afin que la région puisse disposer de références utiles.

69. Un atelier de travail conjoint FAO/CPS sur la biosécurité aquatique et les données et statistiques aquacoles a été organisé dans la région Pacifique du 1^{er} au 6 octobre 2012 à Nadi (Fidji). Les participants à l'atelier ont défini des stratégies visant à relever les principaux défis et ils sont convenus que celles-ci devraient être préalables à l'analyse des risques encourus. Certains pays et territoires insulaires du Pacifique ont déjà été formés à l'analyse des risques et bénéficient d'une expérience pratique susceptible d'être partagée avec la région. Un projet de stratégie régionale en matière de biosécurité a été rédigé et sa mise au point définitive est en cours. En outre, un atelier national sur l'évaluation des risques en matière de développement de l'aquaculture visant également à renforcer les capacités nationales en matière de santé des animaux aquatiques aux Tonga a été organisé.

70. Plusieurs consultations nationales ont été organisées afin d'examiner la mise en place d'un réseau d'aquaculture sous-régional couvrant la Micronésie, et en conséquence, un PCT sous-régional (Aide à la mise en place d'un réseau micronésien pour l'aquaculture durable) a été approuvé et lancé en 2013. Du point de vue du développement de l'aquaculture axée sur les communautés, une série d'activités et d'études ont été conduites dans les Îles Marshall, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Tonga et à Tuvalu.

71. Dans les Caraïbes, la FAO s'est associée à des partenaires régionaux pour élaborer une stratégie, un plan d'action et une proposition de programme portant sur la gestion des risques, l'adaptation au changement climatique dans le secteur des pêches et de l'aquaculture de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et des grandes Caraïbes. Ces dernières années, une aide a été apportée au Suriname et à la Guyane pour l'élaboration de politiques et de stratégies aquacoles. Les travaux de préparation à la création d'une écloserie conchylicole régionale pour les grandes Caraïbes ont débouché sur l'organisation en 2010 à la Jamaïque d'un atelier régional dont les résultats ont été publiés en 2011¹⁴.

Encourager l'intensification durable de l'aquaculture en Asie et dans le Pacifique

72. Une consultation régionale conjointe FAO/RCAAP sur l'intensification durable de l'aquaculture en Asie et dans le Pacifique a été organisée en octobre 2012. La réunion a examiné la situation de l'intensification de l'aquaculture dans la région, a défini les grands problèmes et enjeux, et a recommandé une stratégie et des actions à mener en priorité afin de favoriser l'intensification durable. La FAO a identifié l'intensification durable de l'aquaculture pour la sécurité alimentaire et la nutrition comme l'un des documents de travail de la trente-deuxième Conférence régionale pour l'Asie

¹⁴ A regional shellfish hatchery for the Wider Caribbean: Assessing its feasibility and sustainability. Atelier technique régional de la FAO. 18–21 octobre 2010, Kingston (Jamaïque). *Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture* n° 19. Rome, FAO. 2011. 246 p.

et le Pacifique. La FAO assure le suivi de ce thème en collaboration avec les organisations régionales pertinentes.

VERS UN PLAN D'ACTION DU SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE DU COMITÉ DES PÊCHES

73. Conformément à la demande du Sous-Comité de l'aquaculture, le Secrétariat a élaboré un cadre stratégique pour renforcer le rôle joué par le Sous-Comité du Comité des pêches à l'heure de favoriser le développement futur de l'aquaculture. Le projet de document a été diffusé auprès des pays membres et des participants à la dernière session du Sous-Comité et publié sur le site Web de la FAO, pour commentaires. La version révisée, qui a pris en compte les observations des membres, est présentée à la septième session du Sous-Comité (COFI:AQ/VII/2013/4).

ANNEXE 1

Projet

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL CONSULTATIF SUR LES RESSOURCES ET TECHNOLOGIES GÉNÉTIQUES AQUATIQUES¹⁵

La FAO institue le Groupe de travail consultatif sur les ressources et technologies génétiques aquatiques pour fournir des avis à l'Organisation sur des questions concernant les ressources et technologies génétiques aquatiques, et pour renforcer la coopération internationale en matière de gestion des ressources génétiques aquatiques.

Le Groupe de travail consultatif est institué conformément aux réglementations de la FAO.

Le Groupe de travail consultatif doit être composé d'un maximum de 10 experts reconnus en matière d'utilisation des ressources génétiques et de conservation dans les domaines des pêches et de l'aquaculture.

Les membres du Groupe de travail consultatif sont nommés par le Directeur général pour une période maximum de deux ans, avec une possibilité de renouvellement. En nommant les experts, outre leur excellence scientifique et technique, la FAO prend en compte la diversité et la complémentarité de leurs connaissances scientifiques et observe, le cas échéant, le principe de répartition géographique équitable, ainsi que l'égalité entre les sexes. Les experts sont invités à participer au Groupe de travail consultatif en leur qualité personnelle d'expert et ne représentent pas la position du gouvernement dont ils sont les fonctionnaires, ou de l'organisation à laquelle ils sont associés.

La langue de travail du Groupe de travail consultatif est l'anglais.

Le champ d'application du Groupe de travail consultatif comprend la conservation, l'utilisation durable et le développement de toutes les ressources génétiques aquatiques intéressant les pêches et l'aquaculture.

La FAO attribue des tâches particulières au Groupe de travail consultatif après avoir dûment pris en compte les recommandations du Comité des pêches.

La composition du Groupe de travail consultatif peut être modifiée par la FAO en fonction des avis spécifiques requis par l'Organisation et/ou le Comité des pêches.

Le Secrétariat du Groupe de travail consultatif est basé au sein du Département des pêches et de l'aquaculture du Siège de la FAO à Rome (Italie).

Le plan de travail du Groupe de travail consultatif est élaboré et approuvé par le Groupe de travail consultatif en consultation avec le secrétariat, en tenant compte des tâches qui lui sont attribuées conformément aux dispositions du paragraphe 7 ci-dessus et sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

Le Groupe de travail consultatif est tenu de rédiger un rapport adressé au Secrétariat de la FAO contenant des informations sur ses activités et formulant ses recommandations.

Le Groupe de travail consultatif peut proposer des amendements au présent mandat; ces propositions sont alors transmises au Comité des pêches pour examen.

¹⁵ Fondé sur la Consultation de la FAO en vue de l'établissement du mandat d'un groupe de travail consultatif du Comité des pêches sur les ressources et technologies génétiques aquatiques' 31 janvier – 1^{er} février 2013, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, Bangkok (Thaïlande).